

N° interne : **4900**

Conseil du **jeudi 8 juillet 1999 à 18 h 00**

N° définitif : **1999-4304**

ANNEXES

Annexe au rapport n° 4900

Curis au Mont d'Or - Ouverture à l'urbanisation d'une zone NC – Bilan de la concertation préalable

Demandeur	Registre	Remarques	Commentaires	Avis du groupe de travail
Confédération paysanne du Rhône M. Schwab	Déposé à la Communauté urbaine	Opposée à la modification du POS. Les terres agricoles sont de 1 ^{ère} qualité et doivent être conservées en l'état. La modification ne satisfait pas l'intérêt général.	La Commune a souhaité qu'en terrains, contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de terrains retourne en secteur agricole du site du Beyrion.	Avis favorable du groupe de travail sur la traduction au POS du projet envisagé.
M. et Mme Ferrand	Déposé à la Communauté urbaine	Demandent l'urbanisation des Avoraus près du centre-village, derrière la mairie et l'école.	Idem 1	Idem
Association pour la défense de la petite propriété foncière	Déposé à la Communauté urbaine	Approuve l'urbanisation de la zone telle que définie par le conseil municipal du 20 décembre 1996 mais désapprouve le périmètre d'ouverture à l'urbanisation actuelle. Demande l'urbanisation du restant de la zone NC ainsi que celle de la zone des Combes.	Le périmètre défini permet de conserver une coupure verte avec Albigny.	Idem
M. Pierre Malaval	Déposé à la Communauté urbaine	Approuve l'urbanisation de la zone telle que définie par le conseil municipal du 20 décembre 1996. Les zones naturelles restent prédominantes sur la commune. Certaines terres agricoles sont en jachère.	Idem 1	Idem

M. Fabre, agriculteur	Déposé en mairie	Les Avoraus possèdent les meilleurs terrains agricoles des Monts d'Or et leur ouverture à l'urbanisation marquerait un coup fatal à l'agriculture locale. Il y a un candidat à la reprise de l'exploitation. Le déclassement est contraire aux orientations définies par la convention Communauté urbaine/Chambre d'agriculture. Il ne peut être justifié par l'augmentation des friches et la déprise agricole qui sont plutôt les conséquences de la pression foncière. Pourquoi ouvrir à l'urbanisation une telle zone alors que constat est fait que les zones NA étaient surabondantes par rapport aux besoins à long terme. La modification du règlement des zones U devrait, à elle seule, répondre à l'objectif d'une augmentation de la population à Curis au Mont d'Or.	La Commune a souhaité qu'en contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de terrains retourne en secteur agricole sur le site du Beyrion. Par ailleurs, il apparaît qu'à l'issue de la révision du POS en cours, les zones NA vont être réduites au profit des zones NC à l'échelle de l'agglomération.	Idem
Mlle Germain	Déposé en mairie	Demande l'urbanisation des Avoraus près du centre-village, derrière la mairie et l'école.	Idem 1	Idem
M. Loyet, conseiller municipal	Déposé en mairie	En 1996, le conseil municipal a voté l'urbanisation des Avoraus. L'actuelle ouverture à l'urbanisation diffère de la demande communale. Réaffirme la demande de la Commune.	A la suite d'un arbitrage entre les communes concernées, le périmètre défini permet de conserver une coupure verte entre Curis et Albigny.	Idem
A.M. Penet Jourdan	Déposé en mairie	Favorable à l'ouverture à l'urbanisation telle que soumise à la concertation en contrepartie d'un retour en classement agricole de la zone cultivée du Beyrion.	Idem 1	Idem
M. et Mme Michel Cote	Déposé en mairie	La commune ne dispose pas d'équipements collectifs sportifs. La zone des Avoraus, seule partie plane du village, pourrait accueillir un tel aménagement. Une coupure verte s'impose et doit être proche des limites communales avec Albigny sur Saône. Préserver la zone du démembrement pour conserver une surface agricole viable.	Le périmètre défini permet de conserver une coupure verte entre Curis et Albigny. La Commune a souhaité qu'en contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de	Idem

			terrains retourne en secteur agricole sur le site du Beyrion.	
Mme Range, présidente du Sou des écoles	Déposé en mairie	Favorable au projet favorisant un recentrage du village et une évolution démographique maîtrisée.	Idem 1	Idem

M. Eyraud	Déposé en mairie	Favorable au projet favorisant un recentrage du village.	Idem 1	Idem
M. et Mme Ringot	Déposé en mairie	Favorable à l'extension du centre du village. L'objectif " Curis - 1000 habitants " sera facilement atteint avec les projets de la zone UEc proche de l'école. Constatent, cependant, l'insuffisance des dessertes. Défavorables à l'urbanisation des Avoraus qui pourraient demeurer agricoles pour préserver un espace naturel près du centre-village. La proposition communautaire est, à ce point de vue, préférable à celle de la Commune.	Idem 9	Idem
Mme Fourier	Déposé en mairie	Favorable au projet communautaire favorisant le recentrage du village et préservant la vocation agricole du plateau.	Idem 1	Idem
Mme Cumin, conseillère municipale	Déposé en mairie	Favorable au projet d'urbanisation de la zone tel que voté par le conseil municipal les 20 décembre 1996 et 9 décembre 1998.	Idem 7	Idem
M. Doublier	Déposé en mairie	Défavorable au projet communal d'urbanisation de la zone. Favorable à celui de la Communauté urbaine bien que trop expansif. Propose de conserver la zone " basse inférieure " du Beyrion en zone constructible et de limiter l'urbanisation des Avoraus à la zone proche du centre-village.	Idem 9	Idem
M. Debrie, agriculteur	Déposé en mairie	Regrette que des terrains de grande valeur agricole deviennent constructibles. Craint que l'urbanisation n'annonce, à plus long terme, le classement en zone NA de l'ensemble du secteur.	La Commune a souhaité qu'en contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de terrains retourne en secteur agricole sur le site du Beyrion.	Idem
M. Peytel	Déposé en mairie	Favorable au classement en NC de la zone " les Combes ". Regrette l'urbanisation d'une partie des Avoraus dont les terrains sont d'une grande valeur agricole. Craint qu'elle n'annonce à plus long terme une urbanisation de l'ensemble du secteur.	La Commune a souhaité qu'en contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de terrains retourne en secteur agricole sur	Idem

	L'agglomération compte 1 300 000 habitants. Toute augmentation entraînera des nuisances supplémentaires.	le site du Beyrion.	
--	--	---------------------	--

		Toute disparition de zone agricole est préjudiciable au bien-être des habitants. La population locale peut augmenter sans qu'il soit besoin d'ouvrir à l'urbanisation (règles du POS).		
Mme Lafaysse, conseillère municipale	Déposé en mairie	Habitante du lotissement des Avoraus, constate que le projet d'urbanisation voté par la Commune se réalise au détriment des constructions existantes. Cependant, demeure favorable au projet et se prononce contre celui de la Communauté urbaine. Le conseil municipal doit seul décider de l'évolution de son urbanisation après discussions et réunions.	Idem 9	Idem
M. Malaval, maire	Déposé en mairie	La commune est constituée par 70 % de zones naturelles et par 30 % de zones constructibles. L'évolution démographique et le développement de la commune ont pu toujours être maîtrisés grâce à cela. Aujourd'hui, l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone des Avoraus, souhaitée dans le cadre de la révision (délibération du 20 décembre 1996) constitue un transfert de zone NA-NC du Beyrion. Le Beyrion est trop excentré du village. Recentrer le bourg répond justement à une orientation communautaire. La Commune estime n'avoir en rien occulté les zones agricoles, une coupure verte est maintenue en total respect de la charte des Monts d'Or. Des terrains, mis en jachère, puis commercialisés par la Safer ont été revendus à des particuliers à Curis au Mont d'Or, au lieu-dit " Les Cornières ". Demande aux agriculteurs d'être vigilants. Demande donc la prise en compte de la politique communale exprimée par deux délibérations du conseil municipal.	A la suite d'un arbitrage entre les communes concernées, le périmètre défini permet de conserver une coupure verte entre Curis au Mont d'Or et Albigny sur Saône. Le périmètre défini permet de conserver une coupure verte avec Albigny sur Saône. La Commune a souhaité qu'en contrepartie des terrains ouverts à l'urbanisation, une quantité identique de terrains retourne en secteur agricole sur le site du Beyrion.	Idem
M. Jaenger, adjoint à l'urbanisme	Déposé en mairie	Les terrains, proposés à l'urbanisation, sont classés en territoire urbain au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. Il n'y a pas de réduction des surfaces agricoles puisqu'il y a eu transfert de zones entre le	Idem 19	Idem

		Beyrion et les Avoraus (la zone NA du Beyrion n'a jamais fait l'objet de propositions concrètes de la part d'aménageur). La construction de 99 maisons individuelles, à proximité du bourg, devrait permettre son renforcement. Géographiquement, les nouveaux habitants seront à proximité des équipements publics.		
--	--	--	--	--

		Pour assurer les relations inter-quartiers, les projets pourraient tenir compte d'une liaison nord-sud, le chemin des Avoraus et la route d'Albigny. Enfin, pourront être réalisés des espaces collectifs verts et paysagers indispensables à la vie sociale du quartier.		
M. Léonard, adjoint aux finances	Déposé en mairie	Le choix municipal correspond à un réaménagement plutôt qu'une évolution. Le transfert entre le Beyrion et les Avoraus est équitable (surface identique, terre agricole de qualité équivalente). L'urbanisation de la zone des Avoraus permet de recentrer le bourg. La construction de quelques pavillons est compatible avec l'objectif de la Commune : " Curis - 1000 habitants ". Une urbanisation mal maîtrisée est souvent plus destructrice à long terme qu'une autre réfléchie, d'où le vote en conseil municipal du passage en zone UEc de quelques parcelles jouxtant sa propriété.	Idem 19	Idem
M. de Lagarde, conseiller municipal	Déposé en mairie	Trouve souhaitable que le POS densifie le centre-village pour, au contraire, alléger les parties périphériques. Les zones naturelles et constructibles doivent rester inchangées.	Idem 19	Idem
M. Perrimbert association Sevdor	Déposé à la Communauté urbaine	La modification du POS aurait dû être incluse dans la révision en cours. Dossier de concertation imprécis : quels sont les terrains devant revenir en NC au Beyrion ? Trouve anormal de transformer des terrains agricoles de qualité en zone urbanisable. L'urbanisation de la zone n'améliorera pas la coupure verte entre Curis au Mont d'Or et Albigny sur Saône puisqu'il y aura une zone continue en UEc. Met en doute l'affirmation selon laquelle il n'y aurait pas de repreneur. Donc, opposé à la modification du POS.	Idem 9	Idem